

TUNISIAN EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund , qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Equity Fund au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 - Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5 - Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

2.1 La proportion de l'actif en actions cotées s'élève au 31 décembre 2018 à 42,62 %. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur du fonds soit entre 50% et 80% de l'actif du fonds.

2.2 Au 31 Décembre 2018, les liquidités et quasi-liquidités représentent 42,47 % de l'actif du fonds soit un dépassement par rapport au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Il y a lieu de préciser que conformément aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, l'OPCVM n'est pas tenu de satisfaire les proportions réglementaires de 80% en valeurs mobilières et 20% en liquidités et quasi-liquidités et ce, durant les deux dernières années de la durée de vie de Fonds fixée dans le règlement intérieur.

Tunis, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2018	31/12/2017
AC1	Portefeuille-titres	4-1	2 086 698	2 331 569
a-	Actions et droits rattachés		1 550 274	1 656 196
b-	Titres OPCVM		178 241	169 371
c-	Obligations et valeurs assimilées		358 183	506 002
AC2	Placements monétaires et disponibilités	4-2	1 544 845	1 120 627
a-	Placements monétaires		1 293 124	694 356
b-	Disponibilités		251 721	426 271
AC3	Créances d'exploitation		5 769	0
TOTAL ACTIF			3 637 312	3 452 195
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	4-3	34 158	33 226
TOTAL PASSIF			34 158	33 226
ACTIF NET				
CP1	Capital	4-4	3 572 864	3 428 229
CP2	Sommes distribuables		30 291	(9 260)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(9 260)	(20 821)
b-	Sommes distribuables de l'exercice		39 551	11 561
ACTIF NET			3 603 154	3 418 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 637 312	3 452 195

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	104 642	108 375
Dividendes		82 477	79 014
Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 165	29 361
PR2-Revenus des placements monétaires	4-6	70 285	35 659
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		174 927	144 034
CH1-Charges de gestion des placements	4-7	(46 126)	(43 973)
REVENU NET DES PLACEMENTS		128 801	100 061
CH2-Autres charges	4-8	(89 250)	(88 500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 551	11 561
Régularisation des résultats d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		39 551	11 561
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 458)	(158 013)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		151 092	167 196
RESULTAT DE L'EXERCICE		184 185	20 744

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	184 185	20 744
a- Résultat d'exploitation	39 551	11 561
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 458)	(158 013)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151 092	167 196
AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	184 185	20 744
AN4-ACTIF NET		
a- En début d'exercice	3 418 969	3 398 226
b- En fin d'exercice	3 603 154	3 418 969
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	377	377
b- En fin d'exercice	377	377
VALEUR LIQUIDATIVE	9 557,438	9 068,884
AN6-TAUX DE RENDEMENT	5,39 %	0,61 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 15/10/2009. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds.

Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Tunisian Equity Fund est un fonds de distribution

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2018 à **2 086 698 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Actions & droits rattachés		2 145 238	1 550 274	43,03%	42,62%
ARTES	28 177	226 044	175 824	4,88%	4,83%
ASSAD	18 675	193 574	144 227	4,00%	3,97%
CELLCOM	7 667	59 626	11 286	0,31%	0,31%
HANNIBAL LEASE	25 373	215 361	192 835	5,35%	5,30%
PGH	6 871	54 717	85 269	2,37%	2,34%
TUNISAIR	272 995	501 090	212 663	5,90%	5,85%
CARTHAGE CEMENT	107 471	220 062	218 703	6,07%	6,01%
SOTRAPIL	5 112	44 167	85 774	2,38%	2,36%
UADH	38 462	250 003	70 962	1,97%	1,95%
SOTIPAPIER	19 796	72 980	92 685	2,57%	2,55%
OFFICE PLAST	21 204	43 365	55 767	1,55%	1,53%
SAM	12 944	61 190	53 653	1,49%	1,48%
EURO CYCLE	8 076	203 060	150 625	4,18%	4,14%
Obligations et valeurs assimilées		345 080	358 183	9,94%	9,85%
BTA 6% Octobre 2023	100	93 080	96 341	2,67%	2,65%
EO TLS 2015-1 B	2 000	160 000	166 359	4,62%	4,57%
EO ATL 2013-1 (22 04 2020)	2 300	92 000	95 483	2,65%	2,63%
Titres OPCVM		180 193	178 241	4,95%	4,90%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	7 546	0,21%	0,21%
UGFS BONDS FUND	16 235	170 193	170 695	4,74%	4,69%
TOTAL		2 670 511	2 086 698	57,91%	57,37%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	2 903 117	16 714	(588 263)	2 331 569	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	164 900			164 900	
Obligations de sociétés	0			0	
Titres OPCVM	2 052 963			2 052 963	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession actions cotées	(264 165)			(264 165)	144 425
Annuités Obligations de sociétés	(143 000)			(143 000)	0
Cession titres OPCVM	(2 043 304)			(2 043 304)	6 667
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			(6 701)	(6 701)	
Obligations de sociétés			2 196	2 196	
Titres OPCVM			(1 952)	(1 952)	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(5 807)		(5 807)	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	2 670 511	10 907	(594 720)	2 086 699	151 092

Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Placements monétaires	1 293 124	694 356
Disponibilités	251 721	426 271
TOTAL	(1) 1 544 845	1 120 627

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2018 à **1 544 845 DT**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		1 284 422	1 293 124	35,89%	35,55%
Compte à terme BTK-90J-Ech 06-03-2019- 10,75%	1	300 000	301 838	8,38%	8,30%
Compte à terme STB-90J-Ech 10-02-2019- 9,27%	1	200 000	202 032	5,61%	5,55%
MOUDHARBA Best Lease-30J- Ech 16/01/2019- 9%	1	340 000	341 258	9,47%	9,38%
MOUDHARBA Best Lease -30J-Ech 22/01/2019 - 9%	1	300 000	300 666	8,34%	8,27%
Billet de Trésorerie SACEM SA-180J-Ech 26/03/2019- 9,75%	1	144 422	147 331	4,09%	4,05%
Disponibilité		251 721	251 721	6,99%	6,92%
Banque		204 206	204 206	5,67%	5,61%
Sommes à l'encaissement		47 516	47 516	1,32%	1,31%
TOTAL		1 536 143	1 544 845	42,87%	42,47%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	31/12/2018	31/12/2017
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	33 098	32 233
Compte du Dépositaire (BIAT)	1 060	993
	34 158	33 226

(1) Le solde de ce compte se réparti comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations de gestion	10 602	9 927
Charges administratives	22 496	22 307
	33 098	32 233

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017	3 428 229
Montant	3 428 229
Nombre de parts émises	377
Nombre de copropriétaires	2
Souscriptions réalisées	-
Montant en nominal	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	-
Montant en nominal	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	144 634
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 458)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	151 092
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2018	3 572 864
Montant	3 572 864
Nombre de parts	377
Nombre de copropriétaires	2

Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des actions	77 996	72 943
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	22 165	29 361
Revenus des titres OPCVM	4 481	6 071
	104 642	108 375

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	2 909	-
Revenus sur les placements à terme	66 607	35 095
Revenus sur compte de dépôt	769	564
	70 285	35 659

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	41 933	39 975
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	4 193	3 998
	46 126	43 973

Note 4-8 : Autres charges

	31/12/2018	31/12/2017
Frais administratifs	89 250	88 500
Autres charges	-	-
	89 250	88 500

5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5-1 Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	463,996	382,053	314,259	327,193	391,534
Charges de gestion des placements	(122,350)	(116,639)	(113,816)	(113,038)	(137,155)
Revenus nets des placements	341,646	265,414	200,443	214,155	254,380
Autres charges	(236,738)	(234,748)	(234,926)	(234,748)	(234,748)
Résultat d'exploitation (1)	104,909	30,666	(34,483)	(20,593)	19,632
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	(2,044)
Sommes distribuables de l'exercice	104,909	30,666	(34,483)	(20,593)	17,588
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(17,129)	(419,134)	(0,975)	568,773	1 198,567
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	400,774	443,491	243,829	(549,034)	(815,923)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	383,645	24,357	242,855	19,740	382,643
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	488,554	55,023	208,372	(0,853)	402,275
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	383,645	24,357	242,855	19,740	382,643
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	(61,509)
Sommes non distribuables de l'exercice	383,645	24,357	242,855	19,740	321,134
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 557,438	9 068,884	9 013,861	8 805,489	8 806,343

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen (*)	1,31%	1,29%	1,28%	1,28%	1,41%
Autres charges / actif net moyen (*)	2,54%	2,60%	2,64%	2,67%	2,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen (*)	1,13%	0,34%	-0,39%	-0,23%	0,20%
Actif net moyen	3 511 062	3 408 598	3 358 948	3 319 830	3 679 523

(*) Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de comparaison

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % hors taxe par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse 10%. Cette commission est de 20% hors taxes de la différence entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **131 183 DT TTC** et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commission de gestion	41 933	39 975
Frais administratifs	89 250	88 500
	131 183	128 475

Le règlement intérieur qui lie la BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% hors taxe calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 1 000 DT hors taxe par année.

La charge de l'exercice s'élève à **4 193 DT TTC**.